

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SEMAINE DU SPORT

ARTICLE 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Article 1-1 - Modalités

Les inscriptions **se font par ordre d'arrivée** à Niort-Associations - Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort. L'inscription se fait par **journée complète et pour la semaine entière**.

Le début et la fin des inscriptions seront déterminés chaque année par Niort-Associations.

La Semaine du Sport est destinée **en priorité aux Niortais**. La Semaine du Sport permet la découverte d'activités sportives.

Les sports devront être classés par ordre de préférence. **Il est important de choisir au moins 3 activités** compte tenu du nombre de places dans chaque discipline. **En cas d'affluence, l'ordre d'inscription tiendra compte des 2^{ème} et 3^{ème} choix.**

Article 1-2 - Les conditions

Pour pratiquer les activités de la Semaine du Sport, l'enfant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile. **Si des activités nautiques sont proposées, l'enfant devra justifier du certificat ou attestation des 25 mètres.**

L'enfant doit être en classe de **CE2, CM1 et CM2**.

Article 1-3 - Tarification

Les tarifs seront votés, chaque année, par Niort-Associations. Pour les Niortais, la tarification sera fixée en fonction de leur quotient familial. Il leur sera donc **demandé lors de l'inscription de présenter le justificatif correspondant**.

Article 1-4 - Modalités de paiement

Le paiement de l'inscription pourra se faire **selon les moyens suivants** : chèques bancaires ou postaux, espèces.

ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT

Article 2-1 - Modalités

Les activités sportives sont réalisées par des associations dans les règles fixées par chaque fédération française du sport concerné. Elles sont animées par des éducateurs diplômés.

L'organisation de cette semaine est sous la responsabilité de Niort-Associations. Pendant les trajets domicile-lieu de rendez-vous, les enfants sont placés sous la responsabilité du représentant de l'autorité parentale.

Celui-ci devra préciser s'il autorise son enfant à venir seul et à quitter l'activité par ses propres moyens. Dans le cas où l'enfant n'a pas été autorisé à quitter seul le lieu d'activité, un parent ou un représentant légal de l'enfant s'engage à venir chercher celui-ci dès la fin de l'activité.

En cas d'accident, les éducateurs sportifs seront autorisés à faire soigner l'enfant et à pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin. Les frais médicaux resteront à la charge du représentant légal. L'enfant sera à jour des vaccinations réglementaires.

Le début et la fin des activités seront fixés chaque année par Niort-Associations.

Niort-Associations ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou casse d'objets de valeur.

Article 2-2 - Que faire à la première séance ?

L'enfant doit se présenter à la salle de sport de la Venise Verte **64, rue Jacques Daguerre 79000**

Niort

L'enfant est pris en charge par Niort-Associations de 8h30 à 17h15 (**déjeuner et goûter compris**)

ARTICLE 3 - REMBOURSEMENT

Article 3-1 - Cas de remboursement

Il sera procédé au remboursement de la Semaine du Sport **seulement dans le cas suivant** :

- **Empêchement médical de longue durée de l'enfant sur présentation d'un certificat médical.**

Le remboursement de ces frais aura alors lieu au prorata des jours d'absence.



SEMAINE DU SPORT

Du 21 au 25 février 2022



**Réservée aux enfants en classe
de CE2 CM1 CM2**

INSCRIPTIONS DU 24 JANVIER au 4 FEVRIER 2022

Lors de votre venue, votre pass sanitaire vous sera demandé

à Niort-Associations du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

Maison des Associations - 12 rue Joseph Cugnot - NIORT - Tél : 05.49.09.06.09

**Selon l'évolution du contexte sanitaire, nous serons peut-être amenés
à annuler cette semaine du sport et votre paiement vous sera renvoyé.**

CHOIX DES ACTIVITES

DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

*Les sports doivent être classés par ordre de préférence en les numérotant de 1 à 3. Compte tenu du nombre de places dans chaque discipline, si le choix N°1 est complet nous tiendrons compte du choix N°2 ou N°3. Les enfants effectueront un sport le matin et un sport l'après-midi (**les mêmes toute la semaine**).*

MATIN	Numéroter de 1 à 3 par ordre de préférence	APRES-MIDI	Numéroter de 1 à 3 par ordre de préférence
Escalade (La Verticale)		Kung Fu (Kung Fu Niort)	
Foot en salle (UA Niort Saint Florent)		Natation (Cercle des Nageurs de Niort)	
Hip Hop (Compagnie E.go)		Taekwondo (Taekwondo Club Niortais)	
Tennis de Table (Niort Tennis de Table)		Tennis (École de Tennis de Niort)	
Tir à l'Arc (Les Archers Niortais) <i>Pour le tir à l'arc l'enfant doit être âgé de 10 ans</i>		Volley (Volley Ball Pexinois)	

FICHE DE LIAISON

Elle suivra l'enfant sur son lieu d'activité

NOM et Prénom de l'enfant

SEXE GARÇON FILLE

Date de naissance

Indiquez, s'il y a lieu, les difficultés de santé de l'enfant (allergies, crises convulsives...)

Recommandations des parents

.....

.....

.....

Renseignements administratifs :

NOM et prénom du représentant légal

Adresse.....

N° de Tél. **où vous êtes facilement joignable la journée :**

.....

Email :

N° de sécurité sociale :

Adresse du centre payeur :

Groupe scolaire/collège fréquenté par l'enfant.....

L'enfant a-t-il déjà participé **oui** **non** Si oui, combien de fois

L'enfant est-il licencié dans un club **oui** **non**

Si oui, lequel

J'autorise / Je n'autorise pas l'association à photographier mon enfant pendant les activités de la semaine du sport.

Je soussigné(e) _____, représentant légal de l'enfant, certifie avoir pris **connaissance du règlement intérieur de la semaine du sport** (dernière page).

Je déclare également exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Date

Signature

**Nous vous conseillons de conserver cette partie
Vous y trouverez toutes les informations utiles**

Documents à fournir

- Fiche de liaison (**datée et signée**).
- Un certificat médical ou copie d'une licence sport **en cours de validité**.
- **Pour les sports d'eau** : copie du certificat ou attestation des 25 mètres.
- **Un chèque**, selon QF, à l'ordre de Niort-Associations (**ou espèces**).
- **Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté**.
- **Une attestation de votre QF (le QF ne s'applique pas aux enfants domiciliés hors Niort)**.

Un email vous indiquant les activités de votre/vos enfant(s) vous sera envoyé à la fin des inscriptions.

Tarifs de la semaine selon quotient familial (**Déjeuner et goûter compris**)

QF	TARIFS NIORT	TARIFS HORS NIORT
QF 1 de 0 à 193 €	40 €	130 €
QF 2 de 194 à 312 €	40 €	130 €
QF 3 de 313 à 484 €	40 €	130 €
QF 4 de 485 à 655 €	56 €	130 €
QF 5 de 656 à 916 €	68 €	130 €
QF 6 de 917 à 1062 €	74 €	130 €
QF 7 de 1063 à 1272 €	79 €	130 €
QF 8 de 1273 à 1482 €	84 €	130 €
QF 9 supérieur à 1483 €	95 €	130 €

Rappel du lieu de rendez-vous et horaires

Salle des sports de la Venise Verte
64, rue Jacques Daguerre Niort (près du stade René Gaillard)

Accueil : 8h30 / Retour : 16h30

Les parents peuvent venir chercher les enfants

jusqu'à 17h15 au plus tard

Rappel de nos coordonnées

Niort-Associations

Maison des Associations - 12 rue Joseph Cugnot – NIORT

Tél. : 05.49.09.06.09